



Création du label « Bâtiment biosourcé »

Le Code de la construction et de l'habitation a été modifié. Il existe désormais un label « Bâtiment biosourcé » qui garantit la qualité environnementale de projets qui incorporent une part significative de biomatériaux. Un arrêté ministériel déterminera les conditions d'attribution.



A lire aussi

Réglementation

Réhabilitation thermique : attestation obligatoire à...

Le programme « Toits d'abord » de la Fondation Abbé Pierre...

Les matériaux d'origine végétale ou animale sont utilisés dans la construction de certains bâtiments : bois, chanvre, paille, laine de mouton, plumes. Ils sont alors qualifiés de « biomatériaux » ou de matériaux « biosourcés » et présentent des avantages environnementaux évidents : ils sont naturels et renouvelables d'une part, et ils contribuent à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en stockant temporairement du carbone, d'autre part. Depuis quelques années, le ministère de

l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement soutient les acteurs de cette filière, notamment en participant à l'édition de règles professionnelles d'exécution d'ouvrages, en vue d'une reconnaissance de cette pratique, que ce soit pour le chanvre ou la paille. En 2008, c'est la Commission européenne qui a mandaté le Comité européen de normalisation afin qu'il propose un programme d'élaboration de normes relatives aux produits biosourcés. Puis, à la fin de l'année 2009, le ministère français a mené une vaste consultation publique sur le développement de 18 filières vertes d'avenir, dont « Le bâtiment à faible impact environnemental » et « Biomasse, valorisation matériaux ».

Aujourd'hui, le label « Bâtiment biosourcé » a été créé afin de mettre en lumière la qualité environnementale de certains projets et de valoriser les démarches volontaires des maîtres d'ouvrage qui intègrent des biomatériaux. Le décret n° 2012-518 du 19 avril 2012 instaure donc cette appellation pour les « bâtiments nouveaux intégrant un taux minimal de matériaux biosourcés et répondant aux caractéristiques associées à ces matériaux ». Un arrêté ministériel déterminera les conditions d'attribution précises. Le texte de loi est [consultable dans son intégralité sur Legifrance](#).

(23/04/2012)



Sélection d'offres d'emploi

- **Contrôleur de gestion BTP H/F**
Aquitaine, Midi-Pyrénées
- **Inspecteur de salubrité H/F**
Île de France
- **Conducteur de travaux H/F**
Auvergne, Limousin, Poitou-Charentes
- **STAGE Web Rédacteur H/F**
Île de France

[Voir toutes les offres](#) - [Diffuser une offre](#)

annonces

Sélection Produithèque

- OPENSOURCE
Llosa Illa
(dallage)
- TOUPRET
Durcisseur
(impression durcissante et...)
- HÖRMANN
ThermoFrame
(équipement de portes sectionnelles)

[Voir tous les produits](#) - [Référencer un produit](#)

liens promotionnels

Les derniers articles Développement durable



Création du label « Bâtiment biosourcé »



L'isolation par projection de laine minérale, une solution aux ponts thermiques ?



Dalkia remporte le contrat de gestion technico-énergétique de la BEI au Luxembourg



Labels BBC-Effinergie : des demandes toujours en croissance

Fermer